
Réunion de la formation Démographie, conditions de vie du 21 avril 2005

SYNTHÈSE

La formation Démographie conditions de vie s'est réunie le 21 avril 2005 sous la présidence de Jean-Baptiste de Foucauld. Outre l'examen des avant-projets de programme 2006, l'ordre du jour comportait un point sur les statistiques de l'immigration et un point sur le recensement de la population.

Jacqueline Costa-Lascoux, directrice de l'observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration a rappelé que l'Osii est une instance de concertation créée par le haut conseil à l'intégration (HCI) en juillet 2004. L'observatoire comprend un conseil scientifique et le groupe statistique permanent du HCI. Il a pour missions d'améliorer la **connaissance statistique de l'immigration et de l'intégration** à partir des sources administratives et des travaux des instituts de recherche, d'inscrire ce travail de réflexion et de proposition dans les programmes statistiques européens et internationaux, et enfin d'améliorer la diffusion et l'accès aux informations statistiques. Les nombreux défis à relever sont liés aux outils, notamment à la pluralité des sources, et au phénomène de l'immigration lui-même. L'OSII a produit son premier rapport annuel qui porte sur les données 2003. Grâce aux travaux menés par les membres de l'observatoire le rapport 2004 devrait développer les informations sur les visas, le contrat d'accueil et d'intégration, l'asile, les étudiants étrangers, les mineurs, les femmes, les personnes âgées, les obtentions de nationalité. Il comportera également des premiers éléments de réflexion sur "les enfants d'immigrés" et les critères de l'intégration.

Stéfan Lollivier, rapporteur de la formation, a ensuite donné lecture d'un texte de Jérôme Vignon, directeur de la protection sociale et de l'intégration sociale à la Commission européenne. L'évolution récente des **politiques européennes dans le domaine des migrations** a stimulé une demande accrue de données statistiques coordonnées par Eurostat. Les données sur les flux migratoires, l'acquisition de la nationalité, la composition de la population et la population active sont régulièrement collectées dans un questionnaire commun à l'Union Européenne et la région Europe des Nations Unies. Les statistiques relatives aux demandes d'asile et aux réfugiés sont recueillies directement auprès des ministères de l'Intérieur des états membres. Et les besoins d'information sur les conditions de vie et d'intégration des populations immigrées ou d'origine immigrée sont prises en compte dans le panel européen des ménages EU-SILC. Divers règlements européens sont en cours d'élaboration ou à l'étude pour consolider ou améliorer la collecte statistique par les différents instituts nationaux.

Le débat a principalement porté sur l'harmonisation de la mesure des flux migratoires entre les différents pays et sur le calcul du solde migratoire.

La mesure des flux d'immigration s'appuie en France sur la durée du titre de séjour. Compter sur les durées de séjour indépendamment de celle du titre, dont l'attribution est liée à des procédures variables d'un pays à l'autre, le traitement des étudiants en est un exemple, faciliterait l'harmonisation de cette mesure des flux. L'Osii mène une réflexion sur cette question sous deux aspects qui ne se

traduisent pas nécessairement par un chiffre unique : les comparaisons internationales et la connaissance des flux pour une politique de l'immigration.

Le solde migratoire est très difficile à mesurer. Il repose sur une donnée à peu près connue, les entrées des étrangers des pays tiers. Il faut travailler pour disposer de données chiffrées sur les autres éléments du solde que sont les mouvements des français et les sorties d'étrangers du territoire.

Jean-Michel Durr (Insee) a fait le point sur la collecte 2005 du **recensement de la population** à laquelle toutes les communes ont participé. Les taux de réponse ont été légèrement supérieurs en 2005 à ceux de 2004 qui étaient déjà très bons. Les premiers résultats de la collecte 2004 ont été diffusés en janvier, d'autres le seront au début de l'été 2005. Le groupe de travail « utilisation et diffusion des données du nouveau recensement de la population » a émis trente quatre propositions qui s'articulent notamment autour de la lisibilité des données et des champs d'utilisation. Le rapport qui sera adopté par le Conseil lors de sa prochaine réunion est disponible sur le site www.cnis.fr. L'instance d'évaluation des processus de collecte du nouveau recensement de la population, présidée par le sénateur Frécon, est composée de représentants de toutes les associations des collectivités locales concernées par le recensement, de représentants de l'administration et de personnalités qualifiées. Elle s'est réunie en décembre 2004 et mars 2005 et a travaillé sur le RIL (répertoire d'immeubles localisés) et sur les processus d'organisation de l'Insee et des communes pour l'enquête de recensement.

La question de la réalisation d'enquêtes associées au recensement, l'enquête famille par exemple, a été posée. Il est souhaité que les aspects juridiques et techniques soient étudiés pour permettre la réalisation de telles enquêtes dès le début du deuxième cycle des enquêtes de recensement en 2009. Par ailleurs, il a été signalé que l'utilisation du recensement comme base de sondage pour les enquêtes courantes est d'ores et déjà à l'étude.

Stéfan Lollivier a présenté la synthèse de l'**avant-projet de programme 2006**. La collecte du recensement aura la particularité de concerner les marinières, ainsi que les populations en habitation mobile ou sans abri pour les communes de plus de 10 000 habitants. L'Insee et l'Ined prépareront une enquête relative aux populations immigrés et leurs descendants, dont la réalisation pourrait intervenir en 2007 ou 2008. Le projet BRPP (base de répertoires des personnes physiques) sera impacté à la marge en termes statistiques par le projet du ministère de l'intérieur sur la carte d'identité sécurisée (projet Ines). Une réflexion est en cours sur la manière d'articuler les enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages avec le nouveau panel SRCV (statistiques sur les ressources et les conditions de vie). L'enquête « Logement » sera lancée en 2006, « Transport » en 2007 puis « Santé Handicap » en 2008-2009.

En réponse aux questions posées, Stéfan Lollivier a précisé que l'indice des prix dans les grandes surfaces est un sous-indice de l'indice des prix, qui répond à une demande non seulement du Ministre mais également d'un ensemble de partenaires économiques et sociaux. L'Insee n'a pas été sollicité sur le projet de constituer un indice du panier de la ménagère ; cette opération est pilotée par la DGCCRF.

Trois enquêtes ont reçu un **avis d'opportunité**. L'enquête de victimation « **Cadre de vie et sécurité** » fait suite à l'enquête réalisée en 2005 et permettra de connaître la prévalence et l'incidence de certaines atteintes aux personnes et aux biens dont peuvent être victimes les personnes enquêtées. L'enquête « **Consensus** » étudiera l'existence ou non d'un consensus des enquêtés sur un certain nombre d'items de privation utilisés dans les travaux sur la pauvreté non monétaire. L'enquête sur les **dépenses culturelles des collectivités locales** a pour objectif d'évaluer l'ensemble des dépenses des collectivités locales et la ventilation des dépenses pour les différents secteurs culturels.